

Le budget communal 2021 approuvé à la majorité



Les débats sur les budgets se sont tenus en salle du conseil.

(Photo J. H.)

Lors du dernier conseil municipal, l'assemblée a méticuleusement examiné les vingt et un points de l'ordre du jour. Tous firent consensus ou presque !

Ainsi, et si les comptes administratifs et de gestion du budget principal et du budget annexe de l'eau et de l'assainissement pour 2020 ont été unanimement validés, le point 16, certes entériné à la majorité, aura quelque peu échauffé les esprits.

Une taxe en hausse

En effet, et au regard du contexte actuel, l'opposition a voté contre le projet d'augmenter le taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties⁽¹⁾. « *Les impôts directs locaux n'ont pas bougé depuis 2009, a rappelé Michel Gros, et puis, cette hausse est très largement compensée par la*

suppression de la taxe d'habitation. La recette attendue pour la commune est de l'ordre de 150 000 euros, qui permettront de poursuivre les projets déjà engagés et d'en initier de nouveaux. »

Également adopté – mais à la majorité seulement – le budget primitif 2021 de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 024 549 euros pour la section de fonctionnement et à 1 819 741 euros au titre de l'investissement.

Côté subventions, 36 820 euros ont été alloués à la trentaine d'associations locales et 10 000 euros au centre communal d'action sociale (CCAS).

J. H.

1. Le foncier bâti passe de 18,68 % à 23,36 % (+ 4,68 %), soit une hausse de 47 euros par an (en base 1 000). Maintien du foncier non bâti à 61,15 %.